

<https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article1931>



[Outil Numérique] - Keynote - L'arbitrage en Volley-ball

- Ressources - Ressources par Champs d'Apprentissage - CA4 - Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel -



Date de mise en ligne : mercredi 1er mai 2019

Copyright © Éducation Physique et Sportive - Académie de Normandie - Tous
droits réservés

Compétences numériques (CRCN) :



[Traiter des données](#)

[Interagir](#)

Retrouvez la liste des domaines et compétences [sur le site Légifrance](#)

Le Pôle de Compétences EPS et Numérique de Rouen est fier de vous présenter l'outil de l'institution Saint Joseph du Havre (Guillaume et Carole COUTURIER) produit suite à une formation sur site sur le thème de l'arbitrage en Volley-ball.

Intérêt de l'outil :

- Permet de clarifier les règles du Volley-ball et des différentes interventions de l'arbitre selon les moments de jeu (forme audio)
- Permet de clarifier les gestes de l'arbitre (forme vidéo)
- Possibilité de l'utiliser en UNSS (correspond au niveau District/Départemental de l'arbitrage en UNSS)
- Possibilité de l'utiliser en EPS (possibilité de modifier le document pour modifier/simplifier/adapter les éléments déjà présents)
- Possibilité de laisser l'outil à disposition des élèves sur l'ENT pour une utilisation et un apprentissage hors de la séance.

L'outil est disponible au format Keynote et sera sous peu disponible au format PowerPoint (mi mai 2019).

Vous avez créé des outils que vous voulez partager avec les autres établissements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à liste-pole-eps@ac-rouen.fr



E.P.S.
Éducation :
Guillaume et Carole Costurier



Le service

Fautes de touches

Fautes corporelles

Diriger un set

Fin d'un set ou du match

Accueil

E.P.S.
Éducation :
Guillaume et Carole Costurier

Le service



- * Autorisation de servir
- * Exécution du service
- * Pénétration au service
- * Équipe au service

Accueil

E.P.S.
Éducation :
Guillaume et Carole Costurier

Autorisation de servir

- * Déplacer la main pour indiquer la direction du service

Le 1er arbitre autorise l'exécution du service après avoir vérifié que :

1. le joueur au service est en possession du ballon,
2. les équipes sont prêtes à jouer.



Explications

Retour
Le service

Accueil

